AR Prefecture

006-210600425-20220930-2022D34-DE Reçu le 03/10/2022 Publié le 03/10/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le trente septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire. Présents: Madame RAPUC Louise, Adjointe, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices: AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel. Absents excusés: Mme CAILLAUD Madeleine représentée par Mme LAURENT Marianne, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par M. MURAZZANO Marc. Absents non excusés:

Nb de membres : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° 2022_34D : Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme avait été réservée lors du Budget Primitif sous l'égide de « Associations diverses » au cas où un besoin en cours d'année apparaitrait pour une association quelconque, ainsi que la décision modificative n°2 prise lors de cette assemblée.

Compte tenu des demandes déposées en mairie, il propose à l'assemblée de se prononcer sur les subventions suivantes :

✓ Comité des fêtes de Clans : 1 500 €
 ✓ Les Chœurs de la Tinée : 500 €
 ✓ GEDAR de la Tinée : 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,

- DÉCIDE d'allouer les subventions ci-dessus,
- AUTORISE M. Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tout document à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en préfecture le 03/10/LL Et publication ou notification du 03/10/LL LE MAIRE Roger MARIA